

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
09 décembre 2021

Séance du 16/12/2021

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-et-un et le seize décembre, à 18 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
8

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés : Dominique PIGANEAU, Christian MICHEL

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2021_062

Approbation rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) - gestion des eaux pluviales urbaines

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que :

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) concernant la gestion des eaux pluviales urbaines adopté le 13 septembre 2021,

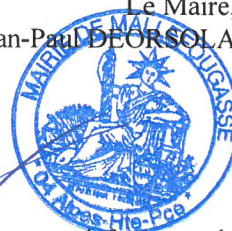
Considérant que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes membres ont trois mois à compter de la transmission du rapport adopté par la CLECT pour se prononcer sur celui-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) concernant la gestion des eaux pluviales urbaines

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA



RF
DIGNE LES BAINS (A.P.F.)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/12/2021
004-210401097-20211216-D_2021_062-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie

dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le..... 21 DEC. 2021

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/12/2021 004-210401097-20211216-D_2021_062-DE